AR Prefecture
082-218201671-20240701-2024_07_07-DE
Reçu le 02/07/2024
MAIRIE DE
82370 SAINT-NAUPHARY

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 01 JUILLET 2024

Date de la convocation : 24/06/2024

N°2024-07-07

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Maire.

Présents : 16

PAILLARES Bernard, ALBERT Mathieu, PECQUENARD Caroline, LORMIERES Philippe, MALY Véronique, MAYMAT Philippe, SERNY Philippe, MONTELS Nathalie, LECOINTE Marie-Jeanne, DIAZ Sandrine, RISPE Laurence, GIRARD Natacha, DEL RIO Sandy, LOMBRAIL Sébastien, BODOT Damien, FORESTIé Edouard

Absents excusés : 2

LACAM Sébastien donne pouvoir à LORMIERES Philippe, BELDA Laure donne pouvoir à LOMBRAIL Sébastien

Monsieur LORMIERES Philippe a été élu secrétaire de séance

Objet : approbation du contrat bourg-centre Occitanie 2ème génération 2022-2028

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu la délibération n°275/12/2021 du 15 décembre 2021 portant approbation du Projet de l'agglomération montalbanaise et de ses communes membres 2021-2027 – Approbation et signature du Contrat Territorial de Relance et de transition écologique 2021-2026 (CRTE),

Vu la délibération n°86/05/2023 du 30 mai 2023 portant approbation du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée 2022-2028 du Grand Montauban,

Lors des Assemblées Plénières des 18 mars 2021 (délibération n° 2021/AP-DEC/07) et du 16 Décembre 2021 (délibération n° 2021/AP-DEC/07), la Région a souhaité lancer une 2ème génération de contrats territoriaux pour la période 2022-2028 et a notamment décidé de proposer aux communes de prolonger jusqu'en 2028 et d'actualiser les contrats Bourgs-centres déjà conclus par avenant, voire de conclure de nouveaux contrats avec les communes candidates.

Les contrats Bourgs-Centres s'inscrivent comme des sous-ensembles des Contrats territoriaux Occitanie 2022-2028 dont la phase de dialogue territorial, initié courant 2022, conduit actuellement à leur approbation progressive.

La nouvelle politique Bourgs-Centres Occitanie a vocation à décliner dans chaque territoire l'ambition collective du Pacte Vert. A ce titre, les contrats Bourgs-Centres contribuent à :
- Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité,
- Réussir ensemble le rééquilibrage territorial,
- Favoriser l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.

Sur le territoire du Grand Montauban quatre communes sont éligibles à ce dispositif : Bressols, Corbarieu, Montbeton et Saint-Nauphary.

AR Prefecture
082-218201671-20240701-2024_07_07-DE
Reçu le 02/07/2024

Les communes de Bressols et de Corbarieu ont bénéficié de ce dispositif et ont souhaité prolonger les contrats Bourgs-Centres déjà conclus précédemment par avenant.

Au cours du Comité de Pilotage en date du 29 avril 2024, qui a réuni les différents partenaires, les contrats Bourgs Centres 2ème génération ont été présentés dans une version succinctement amandée.

Compte tenu des enjeux identifiés, les stratégies communales de valorisation et de développement ont été définies autour de quatre axes :

- Créer les conditions pour accueillir les nouvelles populations
- Améliorer les conditions de desserte et mobilité sur le territoire
- Maintenir un niveau d'équipements et les services adaptés à la demande
- Préserver le cadre de vie

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS SAINT NAUPHARY	
AXE STRATEGIQUE 1	
ACTION 1.1 Maintenir et développer la vie commerçante	*Projet 1.1.1 création d'une zone commerciale/artisanale*
ACTION 1.2 Créer des conditions pour accueillir de nouvelles populations	*Projet 1.2.1 Le programme d'intérêt général - Habitat*
	Projet 1.2.2 Création d'une zone à vocation résidentielle
AXE STRATEGIQUE 2	
ACTION 2.1 adapter les équipements et services au public	*Projet 2.1.1 restructuration et extension de la mairie*
	Projet 2.1.2 construction d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur pour divers bâtiments communaux
	Projet 2.1.3 mise en place de deux bornes de recharge électrique rapide
	Projet 2.1.4 relocalisation et mise aux normes du local des chasseurs
ACTION 2.2 Préserver un cadre de vie de qualité : aménager les espaces publics	*Projet 2.2.1 aménagement du hameau de Charros*
	Projet 2.2.2 Mise en place de la vidéo protection

Plusieurs projets ont été identifiés afin de parvenir à atteindre ces objectifs, certains sous maîtrise d'ouvrage communale ou communautaire, projets pour lesquels des cofinancements régionaux et/ou départementaux pourront être sollicités.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- Approuver le projet de Contrat Bourgs-Centres de Saint Nauphary
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et tout document nécessaire à l mise en œuvre de la présente délibération

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet de Contrat Bourgs-Centres de Saint Nauphary
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Ainsi fait et délibéré en séance.
Copie certifiée conforme.
Saint-Nauphary, le 02 juillet 2024.

Le secrétaire,
Philippe LORMIERES.

Le Maire,
Bernard PAILLARES.

MAIRIE de SAINT-NAUPHARY (82)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 02/07/2024
et publication notification
du 02 juillet 2024.
Le Maire
Bernard PAILLARES